



Mairie
17, Route de Landerneau
29460 IRVILLAC
Téléphone : 02 29 61 11 35
Télécopie : 02 98 25 93 37
Courriel : info@irvillac.fr

KELEIER IRVILHAG

Les nouvelles d'Irvillac
Bulletin communal d'informations



Numéro 257

MAI JUIN
2025

Abonnez-vous à la newsletters, sur votre site www.irvillac.fr !
Facebook : « Mairie d'Irvillac »

kermesse de l'école le dimanche 15 juin 2025

KERMESSE

ÉCOLE LÉONTINE DRAPIER CADEC - IRVILLAC

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Spectacle des enfants

PÊCHE À LA LIGNE, MAQUILLAGE, CHÂTEAU GONFLABLE, GÔTER ET SPECTACLE.

TOMBOLA PLANTES

Le 15 juin 2025
Kermesse
École Léontine Drapier-Cadec

Vous avez la main verte?
Nous recherchons des plants pour notre tombola.

Contactez nous à
contact@ape-irvillac.fr

EXPOSITION

EXPOSITION



Coquelicots
et
Herbes folles

Petits écrits poétiques
de
Gérard Toubanc

Irvillac
Salle des expositions
(Chapelle N.D. de Délivrance)

du 29 mai au 1^{er} juin
(10h.00 - 12h.30 et 14h.00 - 17h.30)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Cette séance de Conseil a été principalement consacrée au vote du budget prévisionnel de la commune pour l'année 2025.

En début de séance les élus ont décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3 points et de maintenir les autres taux pour l'année 2025, comme suit :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 36,83 % à 39,83 % ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue à 15,79 % ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenue à 46,80 %.

Le Maire a précisé que cette décision devrait permettre de compenser la suppression par l'Etat d'une fraction de la Dotation de solidarité Rurale (DSR CIBLE) qui entraîne une perte de recette pour la commune de 40 000 €. Jean-Noël LE GALL a également indiqué que la Loi de Finances pour 2025, adoptée en début d'année par les députés, a également figé au niveau de 2024 la fraction de TVA reversée aux communes, et augmenté de 12 points la cotisation retraite (CNRACL) des fonctionnaires territoriaux. Le Maire a enfin rappelé que la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis plus d'une vingtaine d'années et que cette augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties devra permettre à la collectivité de maintenir sa capacité d'autofinancement pour financer ses dépenses d'investissements nécessaires au développement de la commune.

Les élus ont ensuite voté à l'unanimité le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2025. Ce budget prévoit des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à hauteur de 1 230 580 € et des dépenses et recettes d'investissement qui s'équilibrent à hauteur de 725 062 €. Le maire a souligné que le budget prévisionnel de fonctionnement était supérieur de 3,8 % par rapport à celui de l'année 2024 mais que cette hausse était due à l'augmentation des charges de sécurité sociales et des cotisations retraite des salariés de la commune. Jean-Noël LE GALL a également précisé les projets d'investissements pour l'année 2025 et notamment la construction d'un hangar pour les services techniques pour un montant de 90 000 €, ainsi que des travaux de rénovation de voirie pour 60 000 €, et l'achat de matériels divers pour l'école, l'ALSH, et les services techniques pour un montant total de 53 000 €.

La séance de Conseil s'est poursuivie par l'approbation d'un échange de terrain pour régulariser une emprise de

33 m³ effectuée par la commune lors de la construction du château d'eau du bourg.

Les élus ont ensuite également approuvé l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain privé d'environ 20 m², route du Tréhou, pour permettre une liaison entre l'atelier communal et le hangar qui va être construit sur la place de la route du Tréhou.

Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à signer deux conventions avec la CAPLD pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de rénovation de voirie et de sécurisation de la VC 5 entre Malanty et Kérinot.

La séance de Conseil s'est achevée sur ces décisions à 18h45.

La date du prochain Conseil Municipal
a été fixée au 21 mai 2025



RAPPEL DES REGLES DE BON VOISINAGE

Pour faire suite à de nombreux signalements d'administrés victimes d'incivilités, la municipalité rappelle que les propriétaires de chiens ne doivent pas les laisser divaguer dans les rues ou leur permettre de faire des déjections sur les espaces verts de la commune. Les chiens, non tenus en laisse, peuvent également se montrer menaçants et agressifs envers les usagers de la voie publique et leurs propriétaires doivent veiller à éviter tout risque d'accident.

De même, il est rappelé que les nuisances sonores qui troublent le voisinage (abolements de chiens, moteurs de machines-outils) sont passibles de poursuites lorsqu'elles se produisent de nuit ou en continu pendant la journée.

Enfin, pour éviter tout risque d'accident de la circulation, il est rappelé que les stationnements de véhicule automobile sur les trottoirs ou passages piétons sont également passibles de poursuites.

Informations diverses

Le Territoire numérique éducatif
 vous invite au forum

Savoir-faire & Faire savoir

Mercredi 14 mai, de 9h à 20h
 Ateliers des Capucins, Brest

Inscription sur ce [lien](#)

Témoignages et échanges de pratiques pédagogiques, ateliers et spectacle pour les enseignants, les élèves, les parents, les partenaires. Pour plus d'information, contactez tne29@jac-rennes.fr

JOURNÉE NATIONALE DES SAUVETEURS EN MER
 PORT DU MOULIN BLANC

14 JUIN 2025
 À PARTIR DE 14H

Nevez
kador
 prenn derv
45€

**Fatigué du suédois ?
 Essayez le breton !**

COURS DE BRETON POUR ADULTES

02 51 82 48 35

Apprendre le breton à l'âge adulte

La langue bretonne compte plus de 30.000 apprenants, jeunes et adultes. Venus de tous horizons, ils souhaitent s'approprier une langue qui fait la particularité de la Bretagne et qui constitue un lien fort au sein de la société. Parmi eux, les parents d'élèves sont de plus en plus nombreux à apprendre le breton à la suite de leurs enfants inscrits en filière bilingue. Pour cela, ils et elles ont le choix entre plusieurs formules : cours du soir, cours en journée, formules accélérées, stages intensifs de 6 ou 9 mois, ainsi qu'une nouveauté depuis l'année dernière : la plateforme gratuite d'autoapprentissage DESKETA pour faire ses premiers pas en breton. A l'issue de ces formations, les adultes peuvent valider leur niveau de langue par un diplôme d'Etat, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur permettra de valoriser cette nouvelle compétence, notamment sur le marché du travail.

Evit gouzout hiroc'h / Pour plus d'informations :
 02 51 82 48 35 / opab@opab.bzh

Plateforme d'autoapprentissage :
<https://desketa.bzh/>

Accueil Périscolaire

Les dossiers d'inscription 2025 - 2026 pour le périscolaire (cantine et garderie) seront distribués dans les classes début juin et seront à retourner pour le vendredi 20 juin au plus tard.

Les dossiers peuvent être déposés à la garderie ou rendus lors de la présence de la responsable au portail de l'école, entre 8h30 et 8h45, la semaine du 16 au 20 juin.



Les inscriptions de l'Accueil de loisirs, pour les mercredis de septembre et octobre, ouvrent le mardi 1er juillet à partir de 21h.

Les inscriptions reçues avant cette date et cette horaire ne pourront pas être prises en compte.

Les dossiers pour l'année scolaire 2025-2026 peuvent être retirés à l'ALSH lors des permanences.





La bibliothèque municipale d'Irvillac : Un lieu essentiel pour notre commune, offrant un accès à la culture, à l'information et à des activités enrichissantes.

Nous souhaitons vous inviter à découvrir tout ce que notre bibliothèque peut vous offrir !

Un espace convivial pour tous : La bibliothèque d'Irvillac est bien plus qu'un simple endroit où emprunter des livres. C'est un espace convivial où chacun peut se retrouver, échanger et partager des moments agréables.

Les scolaires que nous accueillons un lundi sur deux de même que les assistantes maternelles sur un autre créneau apprécient ces rendez vous réguliers.

Que vous soyez un lecteur assidu ou simplement curieux, vous y trouverez une large sélection de livres et ressources numériques adaptés à tous les âges et tous les goûts.

Appel aux bénévoles : Pour continuer à offrir ces services de qualité, la bibliothèque d'Irvillac a besoin de votre aide ! Nous lançons un appel aux bénévoles pour nous soutenir dans l'accueil du public et l'organisation d'événements. Si vous souhaitez contribuer à la vie culturelle de notre commune, n'hésitez pas à nous contacter.

Rejoignez-nous ! Nous invitons tous les habitants d'Irvillac à venir découvrir notre bibliothèque.

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi de 17 H à 19 H et le samedi de 10 H à midi.

Que ce soit pour emprunter un livre, participer à une activité ou simplement profiter d'un moment de calme, votre bibliothèque est là pour vous. Ensemble, faisons de cet espace un véritable cœur battant de notre commune ! Nous vous encourageons à participer et à faire partie de cette dynamique culturelle !

Pour plus d'informations restez connectés avec votre bibliothèque ! Saviez-vous que vous pouvez suivre toutes les actualités, événements et nouveautés de la bibliothèque d'Irvillac en ligne ?

👉 Sur notre **nouveau compte Facebook :**

Tapez "Irvillac bibliothèque" dans la barre de recherche pour accéder à notre profil.

Ou retrouvez-nous directement sur notre page officielle : "Bibliothèque d'Irvillac Page".

Ne manquez rien de nos actualités littéraires et animations ! ☀

Merci de votre soutien et à très bientôt !

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945

La commune, l'Association UNC d'Irvillac et le Souvenir Français organisent le 8 mai 2025 une cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945. Cette cérémonie aura lieu à 11H30 devant le monument aux morts, route de Hanvec, et sera précédée d'un rassemblement devant la Mairie à 11H00 puis d'un dépôt de gerbe au monument de la Résistance, rue du 16 août 1944. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi au débit de boissons « Les Fines Bulles » route de Landerneau.



ADMR - Antenne Locale Irvillac



Votre antenne locale à Irvillac

02 98 24 10 88

accueilrade@admr29ph.org

1^{er} réseau national
et associatif de
service à la personne



Entreprises/Artisans



La serre est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14h à 17h45 (ouvert les 8 et 29 mai (Ascension), fermé le 9 juin (lundi de Pentecôte)).

Les fleurs d'été sont là ! Géraniums, bégonias, pétunias, verveines, bacopas et autres fleurs vous attendent pour agrémenter massifs et jardinières.

Vous trouverez aussi des plants de légumes (cucurbitacées, aromatiques, haricots, et tomates à venir).

Je suis aussi sur les marchés de Saint-Urbain (le mercredi), Châteaulin (le jeudi), Pont de Buis (le vendredi) et Plougastel (le samedi).

A bientôt parmi les fleurs,

Christelle Prioux

TRANSPORT

Bientôt!

RiBiN'AD

TRANSPORT À LA DEMANDE

À partir du **24 février 2025**

> **02 98 83 73 83**

Et en plus, c'est gratuit jusqu'au 31 mars !

Plus d'infos > pays-landerneau-daoulas.fr

A LA DEMANDE

CONCERT

Liza Mauzole

Avec la participation de la chorale ados
Ecole des Musiques du Pays de Daoulas

Mercredi 7 mai
Salle Kernéis – Daoulas
à 18h00



Concert gratuit et ouvert à tous



PLACE DE LA MAIRIE A ST URBAIN
A PARTIR DE 12 H

FESTURVAN

DIMANCHE 11 MAI




CONCERT GRATUIT AVEC LES GROUPEES:

- THE KRAFT
- HONEYMEN
- FANFARE RUE DE LA LUNE
- LAMALIZE IT !

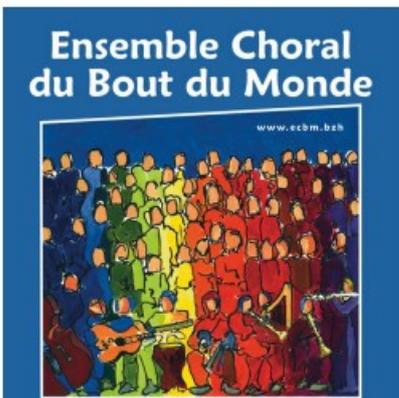
REPAS AVEC COCHON GRILLÉ, FRITES ET FAR A 13€

BUVETTE



POSSIBILITE DE RESERVER AU 07 83 26 75 46

Prévente des entrées jusqu'au 21 mai
Mairie de Tréflévénez
Librairie les Passagers du livre Landerneau
Leclerc Multimédia Landerneau



TRÉFLÉVÉNEZ

Samedi 24 mai 2025 20H30. Eglise Saint Pierre

Entrée 12€ sur place 10€ en pré-vente
Concert organisé par l'association Minih Levenez
dans le cadre de la création de vitraux
Renseignements : revue.minih@gmail.com
EgliseDetreflevenezez@orange.fr

FONDATION **Je donne !**
DU PATRIMOINE Pour la création de

Sur notre site internet
www.fondation-patrimoine.org/100943
ou en flasant le QR code ci-contre.



DIMANCHE 1ER JUIN 15H00
ENTREE LIBRE AU CHAPEAU

25 ANS DE LA CHORALE LOG'À'RYTHMES

ÉGLISE DE LOGONNA DAULAS

LOG'À'RYTHMES
LOGONNA-DAULAS
DIRECTEUR PIANISTIQUE: GILDAS VIJAY ROUSSEAU

CHORALE DE LA CÔTE DES LÉGENDES
LESNEVEN
DIRECTION : GUY MENUT
PIANISTE: GILDAS VIJAY ROUSSEAU

Bulletin Communal



Directeur de la publication : Mr le Maire,
jean.noel.le-gall@irvillac.fr
Rédaction et information :
Margaret Hautefort Laurans,
info@irvillac.fr / bulletin@irvillac.fr
Site : www.irvillac.fr
Blog : http://irvillac.over-blog.com



Services de Garde

 **URGENCES**

SAMU 15
Pompiers 18
Police 17



Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables (fonctionne également avec téléphones fixes). Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

*** Week-end, jour férié, nuit :**

- Pour accéder au service de garde des médecins du secteur de Daoulas **COMPOSER le 15.**
- Pour la pharmacie composer le **3237.**



* Taxi Morizur-Salaün Transport Malade Assis : 02 98 25 82 64

* Ambulances A.B.I. : 02 98 25 78 83

*** Cabinets Infirmiers :**

- SALVÉ Anne / EUSTACE Anne
7, bis route de Daoulas - 06 30 39 13 80 / 02 98 25 98 23
- CARRE Myriam / GAUBERT Anne
5 bis, Route de Landerneau - 02 98 25 93 18 / 06 63 74 14 57



DEFIBRILLATEURS

Secrétariat ouvert au Public : Tél : 02. 29. 61. 11. 35
Lundi-Mardi-Vendredi : 9h00 - 12H00 / 15h00 - 17h00
Mercredi-Jeudi-Samedi (le premier du mois) : 9h00 - 12h00

Horaires d'Été (juillet - août) :
Du Lundi au Vendredi : 9H00 - 12H00

Permanence des élus :

Mr LE GALL Jean-Noël : Maire
Permanence sur RDV

KERDONCUFF Guy : 1er Adjoint au Maire
Urbanisme, Patrimoine et Culture
Permanence le Mardi de 10h à 12h - guy.kerdoncuff@irvillac.fr

LECANON Valérie : 2ème Adjoint au Maire
Vie sociale/Affaires scolaires et Petites enfance
Permanence le Lundi de 10h à 12h - valerie.lecanon@irvillac.fr

BRUNET François : 3ème Adjoint au Maire
Voirie et bâtiments communaux
Permanence le Samedi de 10h à 12h - francois.brunet@irvillac.fr

LE CANN Yvonne : 4ème Adjoint au Maire
Environnement, et Cadre de vie
Permanence le Samedi de 10h à 12h - yvonne.le-cann@irvillac.fr

Conseillers délégués :

KERVERN Laurence : Vie sociale/affaires scolaires et Petites enfance

GOASGUEN Marie-Catherine : Environnement et Cadre de vie

MONBEL Yann : Animation et vie associative

Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES :



Demandée :

Eau du Ponant, route de Daoulas : Réhabilitation du réservoir sur tour

Accordées :

SIMIER Bruno, 29, route de Landerneau : Pergola bioclimatique
LE BOT Robin, 2, Guerniel : Réfection toiture sur ancienne crèche
SASU BG Groupe, 10, chemin de Poul Ar Goquet : Isolation thermique extérieur sur Maison d'habitation
IES Groupe, 3, Kernoven : Panneaux photovoltaïques
IES Groupe, 3, Kerivoal St-Eloy : Panneaux photovoltaïques
Global Partnes Energy, 2, Kerivoal St-Eloy : panneaux photovoltaïques
JÉGOU Patrick, 13, cité Pen Ar Dorguen : Remplacement porte de garage - régularisation changement des huisseries
KERHOAS Yoan, 3, Guernevez Locmelar : Modification des huisseries

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandés :

EUURL DA CRUZ, 1, voie Romaine : Réhabilitation hangar existant
PENNEC Jeremy, 6, allée des Genêts : Extension maison individuelle
QUEMENER David, 2, Lohan : Construction d'une stabulation pour génisse

Etat Civil

Naissance :

22/04 : Roméo VIEGAS COSTA, 16, Guerniel

Décès :

27/04 : Josiane LE MEUR épouse ROMEUR, Menez Cleguer

Pour joindre l'Agence Postale :
09 71 33 83 89



Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur legal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.